

1993 – 2018

25 ans de coopération intercommunale

Décembre 2018



Madame, Monsieur,



Comme le temps passe bien vite. L'année 2018 est déjà derrière nous. Comme les précédentes elle nous aura apporté son lot de satisfactions et de difficultés. Nous garderons tout particulièrement en mémoire les noms des 2 conseillères communautaires qui nous ont quittés récemment : Mireille BONNET, élue de Mondoubleau et Jocelyne RENVOISE, adjointe au maire de Cormenon. Merci à toutes les deux pour leur engagement au service des autres.

Pour préserver et développer la dynamique et l'attractivité de notre territoire des Collines du Perche, de nombreuses questions se posent sur le plan économique et sur le marché de l'emploi :

Nos entreprises locales ont un savoir-faire reconnu. Comment expliquer qu'elles n'arrivent pas à recruter alors que le taux de chômage reste préoccupant ? Une journée de l'emploi sera organisée au printemps à Mondoubleau dans le but de réfléchir sur ce thème avec tous les acteurs du territoire et mettre du lien entre les entreprises et les demandeurs d'emploi qui ne se connaissent pas.

Quelles solutions mettre en place pour répondre aux problèmes de mobilité rurale, de transport, d'accessibilité qui, si on ne réagit pas collectivement, vont se poser de manière de plus en plus pressante pour nous tous ?

Ces questions, parmi d'autres, nourrissent les réflexions en cours à l'échelle du PLUI et du SCOT que vous retrouverez au fil des pages de ce bulletin et que je vous invite à lire avec attention.

Nicolas HASLÉ, président du SCOT, Pascal BRINDEAU, président de Territoires Vendômois, Alain BOURGEOIS, président de Perche et Haut Vendômois et moi-même sommes tous les quatre signataires d'un courrier adressé au Premier Ministre. Nous lui indiquons que l'intégralité du Vendômois est un « Territoire d'industrie » pour lui demander d'étendre à la Communauté de Communes des Collines du Perche et à la Communauté de Communes Perche et Haut Vendômois le bénéfice du dispositif « Territoires d'industrie » qu'il a retenu pour l'Agglo Territoires Vendômois, en termes d'ingénierie technique, de formation, d'accompagnement à l'innovation.

Je souhaite attirer tout spécialement l'attention des propriétaires qui auraient un projet de changement de destination pour un bâtiment dans les prochaines années. Ils sont invités à le faire savoir au plus vite au maire de leur commune ou à la Communauté de communes.

En vous souhaitant, madame, monsieur, de toujours trouver aide et soutien auprès des services communautaires présents sur le territoire et espérant que ce bulletin vous apportera des informations utiles, les élus et les agents de la Communauté de Communes se joignent à moi pour vous adresser, à vous et à vos proches, leurs vœux les meilleurs pour l'année 2019.

Jean LÉGER, Président

Contacts

Accueil de Loisirs

06.07.47.53.40

alsh@cc-collinesperche.fr

Maison des Jeunes

02.54.80.85.80

mdj@cc-collinesperche.fr

C.C. Collines du Perche

36, rue Gheerbrant,

41170 Mondoubleau

02.54.89.71.14

dgs@cc-collinesperche.fr



Construisons ensemble un avenir durable pour notre territoire



Depuis 2016, les élus de la communauté de communes ont engagé l'élaboration du Plan

Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Ce document d'urbanisme contient à la fois un plan et un règlement encadrant les usages du sol mais également un projet de territoire pour les 10 ans à venir. Ce projet, appelé PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) est la véritable pierre angulaire pour bâtir le PLUI. Il a été concerté, écrit, débattu et partagé au cours de l'année 2017. Cependant, afin de prendre en compte l'évolution du territoire et de mieux répondre aux futurs besoins, l'écriture du PADD a été ajustée et partagée en réunion publique le 14 novembre 2018 à Souday (commune de Couëtron au Perche). Présentation à retrouver sur le site de la communauté de communes :

<https://collinesduperche.jimdo.com>

Actuellement, un travail important sur la détermination du zonage et du règlement est en cours de finalisation entre les élus, l'administration et le bureau d'études. L'identification des différentes zones :

- U (urbaines, correspondant à l'habitat et à l'activité),
- A (agricoles, liées à l'activité agricole)
- N (naturelles, à

vocation agricole et naturelle et aux constructions très limitées) ainsi que l'écriture des règles associées sont en cours.

Parmi ces règles, il est proposé d'identifier au PLUI quelques éléments du patrimoine bâti, paysager ou naturel pour les protéger en cohérence avec l'identité du territoire. Les élus sont en réflexion pour garder de la souplesse sur ces questions.

En outre, les élus doivent inventorier et repérer au PLUI, tous les bâtiments du territoire, **en dehors des zones constructibles des bourgs, susceptibles de faire l'objet d'un changement de destination dans le futur**. La « destination » est ce pourquoi le bâtiment est édifié.

Ainsi, un bâtiment affecté, aujourd'hui, à **l'agriculture** (par exemple) pourra être repéré au PLUi pour permettre une autre destination comme **l'habitation, les activités de services, l'artisanat...**, si un projet voit le jour et sous réserve de ne pas nuire à l'activité agricole en place.

Lors du repérage, il ne s'agit pas de changer la destination des bâtiments, mais seulement d'ouvrir une possibilité dans les 10 années de PLUI qui viennent. Le changement de destination s'obtient ensuite par le dépôt d'une Déclaration Préalable.

C'est pourquoi, les propriétaires sont invités à nous signaler les bâtiments qu'ils souhaitent ouvrir à un possible changement de destination. Il n'est pas demandé d'avoir un projet ni d'en préciser la nature mais seulement de nous signaler cette volonté et de préciser les bâtiments concernés.

Début 2019, pour une réflexion sur des Orientations d'Aménagement Programmée (OAP) sera menée. Il s'agit

de « zoom » pour envisager

l'organisation et l'aménagement des parcelles en extension (c'est-à-dire nouvellement urbanisées).

Ainsi, une première version du PLUI sera arrêtée courant 2019 et sera soumise pour avis aux collectivités voisines, aux services de l'Etat et surtout aux habitants par Enquête Publique.

Enfin, après réponse aux remarques, adaptation du projet au besoin, puis approbation finale par les élus, le PLUI sera en application et fera référence pour toute nouvelle demande d'autorisation d'urbanisme (*Déclaration Préalable ou Permis de Construire*).

Les élus restent pleinement à l'écoute des habitants, des propriétaires et des porteurs de projet qui souhaitent s'informer ou exprimer un projet potentiel. Vous pouvez venir directement en mairie, rencontrer vos élus, poser vos questions ou contacter la communauté de communes : plui@cc-collinesperche.fr, 06 82 96 07 98

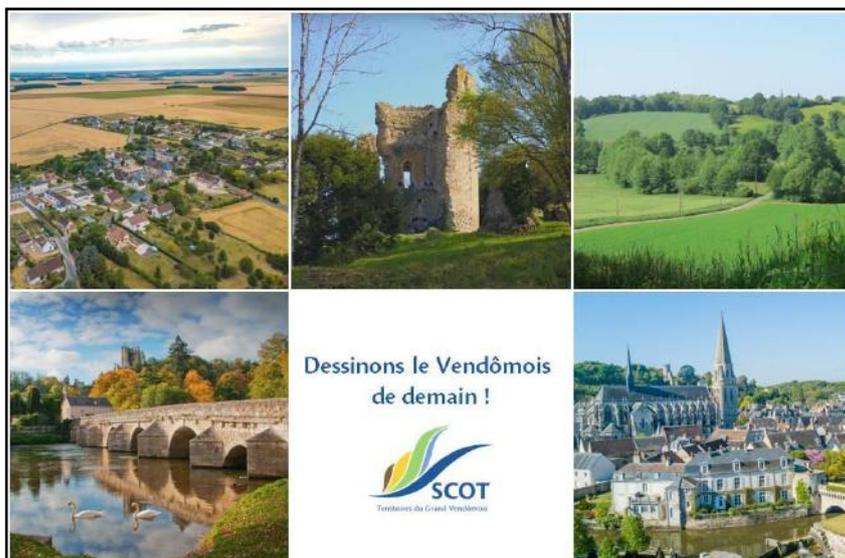


Depuis janvier, vos élus planchent sur le devenir du Vendômois, au travers de plusieurs temps forts du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ce document stratégique définit les grandes orientations d'aménagement du territoire **pour les 20 ans à venir**.

Après de nombreuses réunions de travail, 4 réunions publiques, 1 groupe de réflexion d'entrepreneurs, 1 carrefour réunissant élus et acteurs du territoire, 1 conférence des maires etc., l'élaboration du SCoT avance. Le premier volet, qui dresse le portrait du territoire, s'achève et sera bientôt mis en ligne sur le blog du SCoT et mis à disposition du public au siège des intercommunalités.

Il dresse :

- **le portrait du Vendômois, ses spécificités, ses tendances d'évolution** : un isolement géographique dont il tire à la fois parti pour un fonctionnement socio-économique autonome mais qui limite ses capacités à capter les dynamiques des agglomérations voisines (baisse de l'emploi et de la population, vieillissement, banalisation des paysages, pressions sur les ressources naturelles, perte de cohésion territoriale etc.) ;
- **et identifie les enjeux qu'il devra relever dans les années à venir** : durabilité de ce modèle autonome de développement, préservation de l'environnement, gestion des mobilités et des déplacements, maillage territorial de l'offre en équipements, commerces et services, ambition territoriale commune, sources d'attractivité du territoire, etc.



A partir de ce constat, les élus et l'ensemble des acteurs du Vendômois seront amenés dans les mois à venir, et ce jusqu'à l'été 2019, à définir leurs ambitions pour les 20 années à venir. Cette deuxième étape constituera le deuxième volet du SCoT : le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Vous pouvez venir voir l'exposition du SCoT « Dessignons le Vendômois de demain » en itinérance sur le territoire de septembre 2018 à juillet 2019. N'hésitez pas à consulter et à vous abonner au blog <https://scottgv.wordpress.com/> ou à la page facebook « SCoT Territoires du Grand Vendômois » pour plus d'informations et être averti de toute publication.

Des réunions publiques seront organisées le mardi 5 février à 20h au centre culturel de Vendôme, le mercredi 6 février à 20h à la salle des fêtes de Savigny-sur-Braye, le mardi 25 février à la salle des fêtes de Morée (en cours de calage mais à priori OK), le mercredi 26 février à la salle des fêtes de Montoire-sur-le-Loir.

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires est créé par la loi NOTRe. Il **fixe les objectifs à moyen (2025) et long termes (2050)** pour l'ensemble du territoire régional sur les **thématiques suivantes** :

- équilibre et égalité des territoires,
- implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional,
- désenclavement des territoires ruraux,
- habitat,
- gestion économe de l'espace,
- intermodalité et développement des transports,
- maîtrise et valorisation de l'énergie,
- lutte contre le changement climatique,
- pollution de l'air,
- protection et restauration de la biodiversité,
- prévention et gestion des déchets.

Dans tous ces domaines, nos documents d'urbanisme (SCOT, PLUI) doivent être compatibles avec la stratégie du SRADDET. Ce SRADDET devrait être adopté puis mis en œuvre à l'automne 2019 dans toute la Région Centre-Val de Loire.



Valorisation des haies

Lors des réflexions engagées sur le PLUI, la question de l'entretien des haies et du bocage est très vite apparue comme l'un des enjeux forts pour le territoire. Patrimoine vivant, outil de production agricole, marqueur de l'identité paysagère, la haie concentre beaucoup d'atouts.

C'est pourquoi, la C. C. des Collines du Perche souhaite expérimenter un projet de gestion raisonnée des haies du territoire.

Ce projet, autour de la ressource économique et paysagère des haies, est mené, en collaboration avec le Syndicat Mixte du Pays Vendômois, rassemble, les élus, des agriculteurs, la chambre d'agriculture, le CAUE, le Syndicat de la Randonnée pédestre et équestre, l'Office de Tourisme, l'association Pays Perche en Loir et Cher, Perche Nature et la Maison Botanique. Si tous ces acteurs partagent le besoin d'entretien et de renouvellement de ces linéaires, il s'agit d'interroger les usages et les pratiques actuelles d'entretiens. Ainsi, seront réalisés des chantiers qui feront référence en mettant en œuvre des pratiques adaptées et moins coûteuses à moyen terme. Aussi, le soutien d'un financement européen LEADER (80% de l'enveloppe de 35000 €) permettra, à partir d'exemples de chantiers d'entretien ponctuels, de prendre le temps de définir le cahier des charges d'un entretien au long cours.

Ceci pour aider les collectivités, les propriétaires, les agriculteurs...mais aussi pour sensibiliser « les bénéficiaires du paysage » que sont les habitants ou les gens de passage.

Mardi 6 novembre, une première matinée de rencontre de terrain a permis à chaque acteur d'exprimer ses attentes :

- plan de gestion de la ressource ligneuse
- méthodes et matériel adaptés
- richesses du patrimoine naturel
- lutte contre l'érosion
- valorisation paysagère et touristique

Différents lieux, dont les collectivités ont la charge de l'entretien, ont été repérés pour accueillir ces chantiers et servir de référence :

- une portion de linéaire et boisement d'arbres le long de l'ancienne voie ferrée
- une haie communale bordant un chemin de grande randonnée,
- une haie jouxtant l'hippodrome

Une prochaine réunion dans le courant du mois de janvier, permettra d'affiner le projet avant de définir un cahier des charges pour les chantiers.



Echange des acteurs, sur le terrain à Baillou, ce 06 novembre 2018



La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI)

A compter du 1^{er} janvier 2019, les communes de Sargé-sur-Braye et Mondoubleau bénéficieront à nouveau d'un système incitatif pour l'enlèvement des ordures ménagères.

En effet, en date du 11 octobre 2018, le conseil communautaire a délibéré en faveur de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères Incitative.

Il s'agissait d'un engagement des élus de Sargé-sur-Braye et Mondoubleau qui avait accepté de passer, pour l'année 2018, de la redevance incitative à la taxe, à la condition de reprendre un système incitatif au 1^{er} janvier 2019.

Mais la Taxe incitative, comment ça marche ?

Précisons d'abord qu'il s'agit toujours d'une taxe et non d'une redevance. C'est-à-dire que la taxe n'est plus dépendante du service effectivement rendu pour l'enlèvement des ordures ménagères.

Le montant de la taxe dépend de la valeur foncière de l'immeuble, alors que le montant de la redevance dépend d'un forfait relatif au service rendu pour le l'enlèvement des ordures ménagères.

La taxe est due par le propriétaire mais peut être intégrée au titre des charges récupérables auprès des locataires.

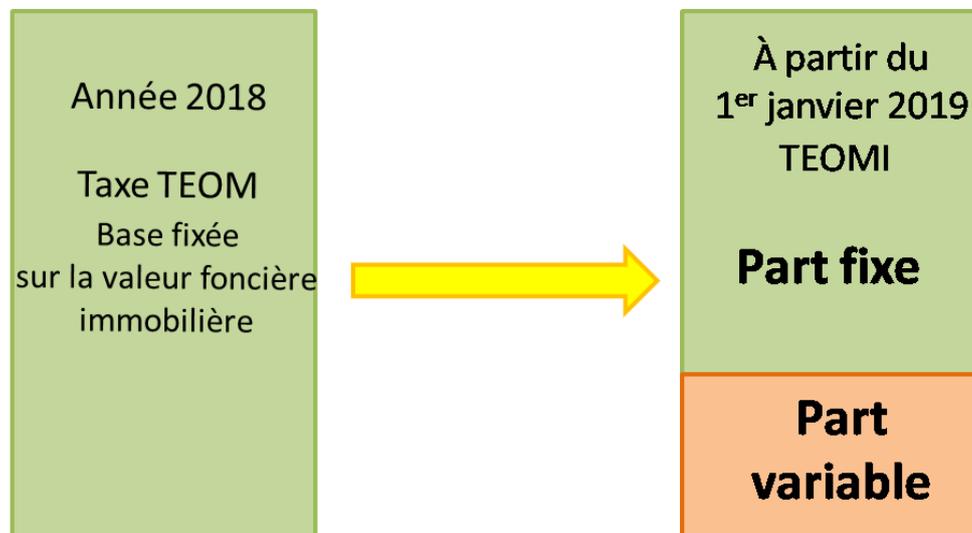
Jusqu'au 31 décembre 2017, les communes de Sargé-sur-Braye et Mondoubleau étaient à la redevance incitative. C'est-à-dire qu'en plus du forfait relatif au service rendu par le SMIRGEOMES, une part variable dépendait du nombre de levées de bacs dans une année, par foyer.

Jusqu'au 31 décembre 2018, la TEOM a été instituée, sans part variable. Le montant de la taxe était donc entièrement basée sur la valeur foncière des immeubles.

A compter du 1^{er} janvier 2019, une part incitative est à nouveau instaurée, sur la taxe (TEOM).

La TEOMI se composera donc :

- d'une part variable, qui dépendra du nombre de levées dans l'année,
- d'une part fixe qui dépendra toujours de la valeur foncière des immeubles.



Le montant de la part fixe sera diminué au profit de la part variable, qui dépendra du nombre de levées effectuées par le SMIRGEOMES.

Le principe de la taxe se rapproche donc de celui de la redevance incitative, bien que la part fixe soit toujours basée sur la valeur foncière immobilière.

**Nous vous invitons donc à poursuivre le tri des ordures ménagères
et à rester vigilants sur votre nombre de levées dans l'année.**

ACTUALITES



Médiathèque

Amies Voix est un festival de l'oralité. Il fait entendre la littérature à travers contes et récits. Organisé par le Conseil général dans le réseau de lecture publique du département entre fin septembre et fin octobre chaque année.

En 2018, le thème départemental "Sur le bout de ta langue" a donné l'occasion aux lecteurs et spectateurs des Collines du Perche, de découvrir la langue des signes française (LSF).

La mise à disposition de documents sur la thématique et la projection d'un documentaire ont d'abord permis de s'immerger dans le monde des Sourds à travers leurs histoires, universelle et personnelle, leur évolution,

leurs difficultés et leur perception de ceux qui les entourent.

S'en est suivi le spectacle "Contes du monde entier", avec deux comédiens venus de Paris, l'un sourd et l'autre entendant qui, dans une chorégraphie de gestes et de mots nous ont emmené dans leurs pays imaginaires.

Enfin, différentes sessions d'initiation à la langue des signes se sont déroulées toute une journée à la médiathèque pour donner à chacun des participants les bases de cette langue. Quelques signes ont également été effectués lors des séances Bébés lecteurs du mois de novembre pour clore cette période dédiée à la LSF.



Transport à la demande

La région Centre Val de Loir a repris cette compétence en septembre 2017 avec Rémi 41.

Les points d'arrêts sont les suivants :

- le lundi matin : place St Denis (cabinet médical) et allée de la Gare à Mondoubleau
- le jeudi après-midi : place St Denis à Mondoubleau
- le vendredi matin : l'hôpital et le mail Maréchal Leclerc

Pour bénéficier de ce service, contactez la centrale de réservation au 02.18.21.21.63 .

Tarif : 2€/trajet seront à régler directement au chauffeur (gratuité pour les personnes handicapées, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA et les bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées, titulaires de la carte de gratuité



La Grange est toute neuve !

Les travaux, dont la maîtrise d'ouvrage a été assurée par la commune de Couëtron-au-Perche, ont été conduits tout au long de 2018 sous la houlette des architectes Stéphane Gâtinaut et Carole Bouchet, et réalisés avec grand soin et professionnalisme par tous les corps de métiers. Ont ainsi contribué à ce projet : Jacques Bonnouvrier, Matthieu Segouin, Les Charpentes de la Couarde, Olivier Frain, David Poitou, Nicolas Flamant, l'entreprise Bigot, Alvaro Teixeira (Décors au naturel).

Le bâtiment principal et l'espace d'accueil du public sont maintenant isolés et équipés d'un chauffage.

Une partie de l'aile a été restaurée, dans le respect patrimonial du bâtiment, offrant aux utilisateurs tous les espaces nécessaires (loges, atelier, local technique), à l'accueil des artistes, au travail des salariés et bénévoles de L'Echalier.

Cette 2ème phase d'aménagement, a été financée par : l'Etat, la Région Centre-Val de Loire, le département du Loir-et-Cher, la Communauté de Communes des Collines du Perche, la commune de Couëtron-au-Perche, la Fondation du Patrimoine, la Fondation Crédit Agricole, la Fondation Banque Populaire, la Fondation RTE (Réseau Transport Electricité), L'Echalier et plus de 80 contributeurs sur le site de financement participatif Helloasso.

L'inauguration, initialement prévue le 17 novembre 2018, journée de blocage national du réseau routier, est reportée au printemps 2019.





Plan mercredi

Le Plan mercredi met en place un cadre de confiance pour les communes et les parents afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité le mercredi.

L'État, en partenariat avec la Caf, accompagne les collectivités pour bâtir des projets éducatifs territoriaux ambitieux et pour faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant.



Maison Médicale

La Communauté de Communes vous informe qu'une sage femme territoriale proposera des consultations pré et postnatales, préparation à la naissance, suivi gynécologique de prévention, les 1^{er} et 3^{ème} mardi après-midi du mois. Pour information et/ou prendre rendez-vous : 02.54.58.54.78.



MSAP

La Maison de Services au Public est une structure ouverte à l'ensemble de la population habitant de la Communauté de Communes des collines du Perche. Elle offre un accueil afin de répondre à vos questions, vous orienter vers les services adaptés à vos besoins et vous aider dans vos démarches (CAF, retraite, carte grise/permis,...).

Une salle informatique est également à votre disposition.

De nombreux partenaires effectuent régulièrement des permanences dans les locaux (Mission locale, MDCS (Maison départementale de la Cohésion sociale), Association Eclair, le Spip (Services pénitentiaires insertion et probation), Vivre autonome 41, la Mutualité française et l'Adil.



Services techniques

Les effectifs des services de la communauté de communes ont changé au cours de l'année 2018.

Notre nouvel agent technique Jérôme Chevallier est arrivé par voie de mutation depuis le 1^{er} septembre, pour se rapprocher de son domicile et exercer des missions polyvalentes.

Travaillant à l'INRA précédemment et passionné de bricolage, Jérôme Chevallier recherchait un poste où il pourrait mettre ses compétences à profit auprès d'une collectivité.

En plus des bâtiments scolaires, avec l'aide des employés communaux, il intervient dans les autres bâtiments de la Communauté de Communes : Médiathèque, maison médicale, multi accueil la Souricette, Maison des services au public, Maison Gheerbrant, parc hippique...et les chaufferies de Mondoubleau et Souday.

Sa présence nous est chère et indispensable au quotidien, où il fait preuve d'une efficacité et d'un professionnalisme remarquables.

Nous lui souhaitons la bienvenue et de pouvoir s'épanouir au sein des services de la CCCP.